



LA DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT VOUS ACCOMPAGNE

➤ L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE :

- **La Ville de Lyon** réactive sa plateforme de référencement, **pour soutenir le commerce local.**



« **Ça reste ouvert** » est l'outil indispensable pour éviter les déplacements infructueux durant la crise sanitaire et limiter ainsi le risque de contagion. Cette carte collaborative vous permet de partager simplement avec votre clientèle les lieux ouverts ou fermés dans votre quartier. C'est la manière la plus efficace et la plus solidaire pour informer vos clients de votre activité en période de confinement (site web, click and collect, livraisons...).

Nous vous invitons à y référencer votre commerce en quelques clics.

<https://lyon.caresteouvert.fr>

Cliquez sur « en savoir plus », « un commerce est manquant ? Rajoutez-le » et vous pourrez créer votre propre page !

- **Etude sur la digitalisation de vos commerces :**

Afin de pouvoir toujours mieux vous accompagner, la DECA lance un état des lieux visant à recenser vos initiatives et vos besoins en matière de digitalisation. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire, au lien suivant [on compte sur vous](#).

- **Le guide de l'Etat :**

Le Gouvernement poursuit son accompagnement auprès des artisans, des commerçants, des restaurateurs et des indépendants qui souhaitent poursuivre leur activité grâce à la numérisation, pendant la période de confinement, en publiant un guide pratique qui recense les conseils et les bonnes pratiques numériques.

[Guide pratique](#)

- **Le guide de la CCI :**

La chambre de commerce et d'industrie vous propose un guide pratique d'aide à la vente en période de confinement au lien suivant [Guide CCI](#)

- **La Région :**

La Région a présenté, jeudi 5 novembre, un plan de 50 millions d'euros destiné à accompagner le commerce de proximité et les restaurateurs dans le développement de la vente en ligne. Ces nouvelles aides sont également destinées à soutenir les producteurs, agriculteurs et viticulteurs de la région.

Les aides seront disponibles à partir du 13 novembre sur le [portail de la Région](#).

Ces mesures reposent sur plusieurs volets :

Dispositif « moncommerceenligne »

Public concerné : les commerces de proximité, artisans, indépendants, avec ou sans point de vente, sédentaires ou non (hors franchise) dont l'effectif est inférieur à 10 salariés pour la création d'un site internet.

Les dépenses éligibles portent sur **la création, la refonte ou l'optimisation d'un site internet ou d'un site d'e-commerce**. Elles portent également sur l'optimisation de la présence web.

L'aide s'élève à 1500 euros. Le taux d'intervention est de 50%. L'aide aura un effet rétroactif, à partir du 1^{er} octobre.

Aide aux investissements pour la vente à distance et la commande à emporter

Il s'agit d'une aide directe aux investissements portés par les commerçants et les artisans indépendants avec point de vente dont l'effectif est inférieur à dix salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros pour **acquérir du matériel permettant de mettre en place la vente à distance** (dispositif click & collect).

La subvention régionale est comprise entre 500 et 5000 euros sur présentation des factures. Le taux de la subvention est de 80% maximum. L'intervention régionale a un effet rétroactif, à partir du 1^{er} octobre.

- **La Métropole de Lyon** lance un dispositif en partenariat avec l'ENE, la CCI et la CMA pour permettre aux commerçants d'être accompagnés gratuitement par un conseiller numérique pour développer les ventes en ligne.

Candidatures au lien suivant : <https://www.connect-ton-commerce.fr/>

➤ **AIDES FINANCIERES ET ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES EN DIFFICULTE :**

- **Aides à destination des acteurs de l'ESS:**

Afin de faire face à la crise sanitaire, la synthèse des mesures en faveur des structures de l'ESS a été publiée le 30 octobre 2020. Outre les mesures présentées, elle met en avant les points de contact ainsi que les informations utiles.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/20201029-mesures-de-soutien-ESS.pdf

Numéro d'information mis en place par le ministère de l'Economie : 0 806 000 245 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h)

- **Le dispositif CARE**

La plateforme digitale et physique CARE (Collectif pour l'Assistance au Redémarrage des Entreprises) recense les dispositifs d'aide et d'accompagnement des différents partenaires afin de faciliter le retour à l'activité des entreprises, les conseiller et les orienter vers les actions les plus efficaces pour traiter l'ensemble des problématiques qu'ils ont à gérer.

Plus d'infos sur solutions-care.fr

Hotline CARE de la CCI : **0805 296 000**

Adresse mail dédiée : infos@lyon-metropole.cci.fr

➤ **CAMPAGNE DE COMMUNICATION : SOUTIEN AUX COMMERCANTS DE PROXIMITE**



Afin d'inciter à la consommation dans les commerces de proximité à leur réouverture mais également dès à présent pour les commerces ayant pu opter pour le click & collect ou la livraison, la Ville de Lyon lance une grande campagne de communication.

Cela se traduit par un affichage massif :

- **sur le réseau Decaux** à compter du 12 novembre
- **sur les kiosques** à fleurs
- **par des affichettes** à compter du 17 novembre sur les supports de « vue en ville » (panneau blanc encadré permanent) – **400 points dans toute la ville** : commerces, pharmacies, épicerie, tabacs, laboratoires, restaurants proposant le click and collect...
- **mais également par l'achat d'espaces radios, presse et digitaux**

➤ La ville de Lyon vous accompagne

Des interlocuteurs à votre écoute
pour toutes vos questions
Mail : [Info-commercents-
covid19@mairie-lyon.fr](mailto:Info-commercents-covid19@mairie-lyon.fr)
Tél : 04 72 10 30 30